

DOSSIER

JOURNÉE RÉGIONALE

du 1er juin 2013 à



Le Mot des Co-présidents

C'est avec un très grand plaisir que l'ASCE 27 vous accueille dans le département de l'Eure pour la traditionnelle journée Régionale.

Cette année, nous avons choisi la commune de Claville, près d'Evreux, pour l'organisation de cette journée. Cette commune nous permet de vous proposer un choix d'activités de sports et de loisirs varié, et sa proximité avec la ville de Conches en Ouche donne accès à des visites culturelles très intéressantes.

Toute l'équipe de l'ASCE 27, soutenue par les amis des ASCE de toute la région, sera à votre disposition pour vous permettre de passer une journée divertissante et sportive, dans la joie et la bonne humeur !!!

L'accueil se déroulera le matin à partir de 9h dans la salle des fêtes. La suite du présent document vous donnera le descriptif complet et détaillé du déroulement de la journée.

Je vous demande de bien vouloir nous transmettre vos inscriptions au plus tard pour le 24 mai 2013 pour des raisons évidentes d'organisation.

Nous espérons vous voir nombreux à cette journée de détente et d'amitié.

Amicalement

Les Co-Présidents de l'ASCE 27

Elise BUNOT et Willy SERVAGER

Présentation de la commune

La Commune de Claville comptait 1044 habitants en 2009.

Plusieurs hameaux chargés d'histoire y sont rattachés, dont celui de Neuville qui appartenait aux comtes d'Évreux, lesquels l'offrirent au XII^e siècle à l'abbaye Saint-Sauveur.

La commune existait dès les premiers siècles chrétiens sur la voie romaine qui reliait Évreux à Brionne.



En 1225, le roi Louis VIII offrit le village et les terres à son serviteur Simon de Poissy, en échange de ses bons et loyaux services.

L'église Saint-Martin XVI^e siècle (inscrite aux Monuments historiques) : nef large, chœur à trois pans, tour de 1517, porte ouest et vitraux du XVI^e siècle, retable du XVII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, une Maison des Templiers existait dans le hameau de Beaulieu. La commanderie et la chapelle Sainte-Suzanne sont aujourd'hui transformées en habitations.

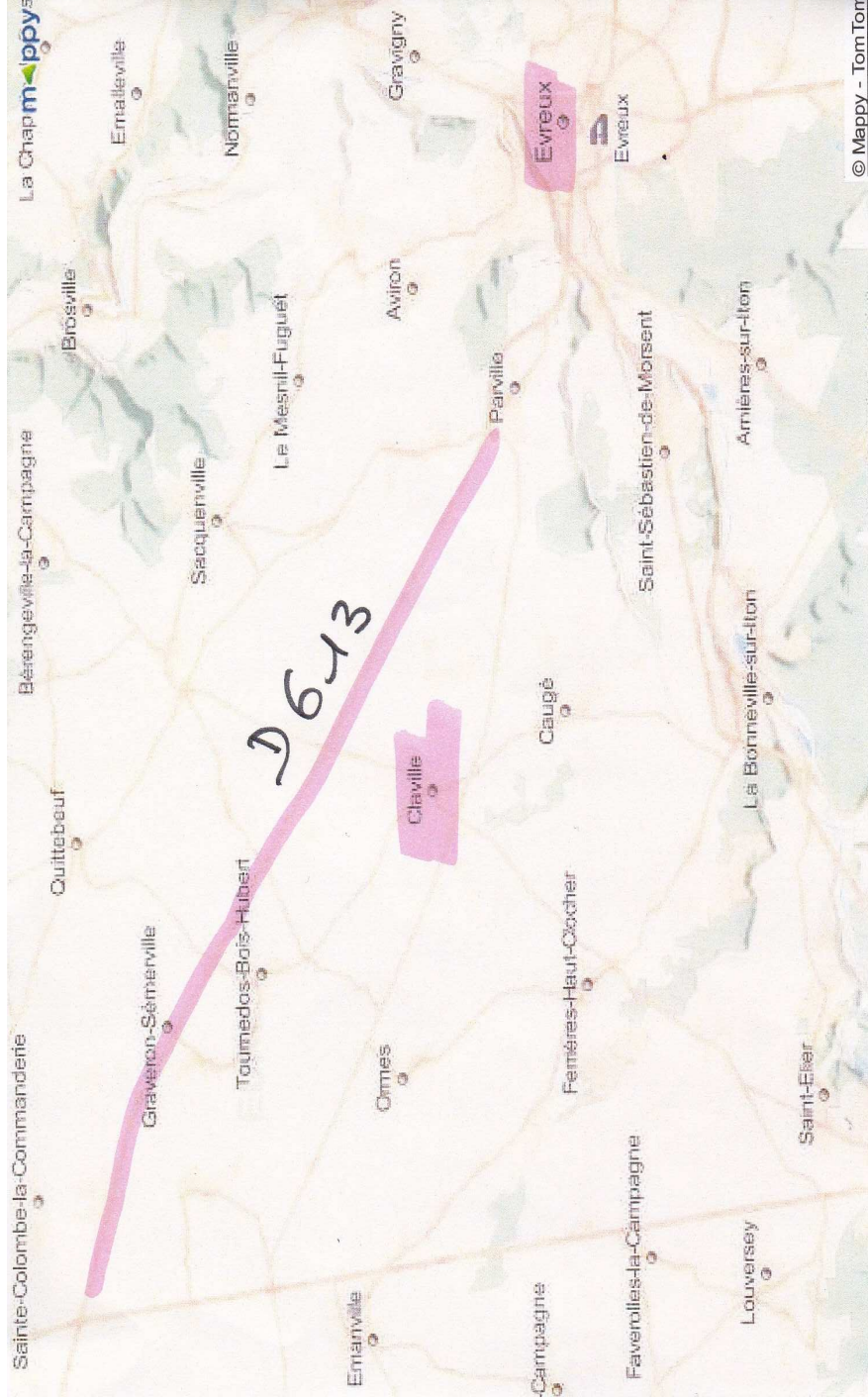
Fin XVIII^e siècle, une chaumière de Claville fut la demeure de Jacques Dupont (né au Neubourg en 1767), dit Dupont de l'Eure. 1848 : Face aux manifestations populaires, Louis Philippe abdiqua (en refusant de faire intervenir la troupe). Au soir du 24 février 1848, la République était proclamée, et Dupont de l'Eure (alors Ministre de la Justice) fut nommé Président du Gouvernement Provisoire. Il fut donc le premier Président de la République française ! (mais pendant quelques mois seulement, en attendant l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte le 10 décembre 1848). La maison existe toujours, rue Dupont-de-l'Eure.

Au XIX^e siècle, Claville comptait un moulin à blé, une briqueterie, des ateliers de tissage et une grande foire aux bestiaux en juillet sur la place du village (place Bance). Il subsiste encore le « quai » en pierre pour le déchargement du bétail. Il est situé près du grand saule (au moins bicentenaire ?) au tronc creux, et de la petite mare.

ITINÉRAIRE et ORGANISATION



Plan d'accès



Plan de Claville



Organisation de la journée

L'accueil aura lieu à partir de 9h à la salle des fêtes de Claville. Des pancartes seront positionnés sur les axes principaux.
Les responsables d'activités seront à votre disposition pour vous renseigner :

Coordinatrice :	Elise BUNOT
Cyclotourisme :	Michel DEMIANNAY (A confirmer)
Football :	Willy SERVAGER Christophe DUVAL
Pétanque :	Jean-Marie BOUCHER Bastien GRASSIAS
Randonnée pédestre :	Serge GUZZO Didier LAVARDE Marie-Claire LECARPENTIER
Tennis de Table :	(A définir)
Pêche :	Alain DIEZ Jean-Pierre HEURTEVENT
Jeu culturel :	Laure MAUDET
Activité manuelle :	Chantal BALNY
Section enfants :	Animateur BAFA
Visites à Conches en Ouche :	Marie-Claire LECARPENTIER Josée PALIN

Programme de la journée

6 associations :

ASCE 14
ASCE 27
ASCE 50
ASCE 61
ASCE 76
ASCE 76 CETE

Sports/loisirs

Cyclotourisme
Football
Pétanque
Randonnée pédestre
Tennis de Table
Pêche
Activités manuelles
Animation enfants
Visites à Conches en Ouche

Activités culturelles

Jeu culturel
Expo œuvres de nos adhérents
Visites arboretum et
musée du verre
à Conches en Ouche

9h : accueil des participants et
petit déjeuner à la salle des fêtes
de Claville

9h30 : début des rencontres sportives
et départ pour les visites culturelles

12h00 : arrêt des rencontres sportives
et retour des visites culturelles

12h15 : repas pris dans la salle des fêtes
de Claville (plateaux repas)

13h45 : reprise des activités

18h00 : fin des activités

19h00 : Apéritif et remise
des récompenses

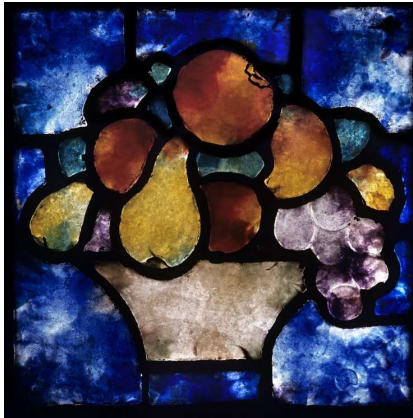
20h30 : couscous et soirée dansante
« Thème Noir et Blanc »

LES ACTIVITÉS SPORTIVES DE LOISIRS ET CULTURELLES



Les visites

Le départ pour les visites est prévu aux alentours de 9h30. Une participation de 3 € sera demandé à chaque participant.



Le Musée du Verre de Conches, ouvert depuis 1996, accueille une collection d'art verrier, constituée de vitraux réalisés par François Décorchemont, d'objets d'arts décoratifs et de sculptures en verre.

Depuis le musée s'est enrichi d'oeuvres majeures réalisées par Etienne et Antoine Leperlier, Yan Zoritchak, Claude Monod, Matéi Négréanu, Alain et Marisa Begou... Le musée présente ainsi un aperçu de la création contemporaine en verre.

Situé au centre de l'arboretum, le Musée du Terroir retrace tout ce qui a trait à la vie domestique et artisanale en milieu rural à la fin du XIXème siècle et début du XXème. A découvrir : des milliers d'objets se reportant aux métiers d'autrefois dans le Pays d'Ouche, un bâtiment dédié à la pomme (presseur, cidre...), un four à pain...
Nombreuses manifestations : Expositions - Folklore - Fête de la Pomme - Contes...



Randonnée pédestre

Idéale pour apprendre le nom des différents habitants des mares, cette balade en pleine nature, calme et ressourçante, offre, sur ses débuts, la découverte de deux mares équipées de panneaux pédagogiques. S'en suit une promenade à travers champs, où il n'est pas rare de croiser une volée de perdrix. Une fois dans le bois de Morsent, tenez vos appareils photos prêts et tendez l'oreille aux craquements des branchettes, des chevreuils vous observent.

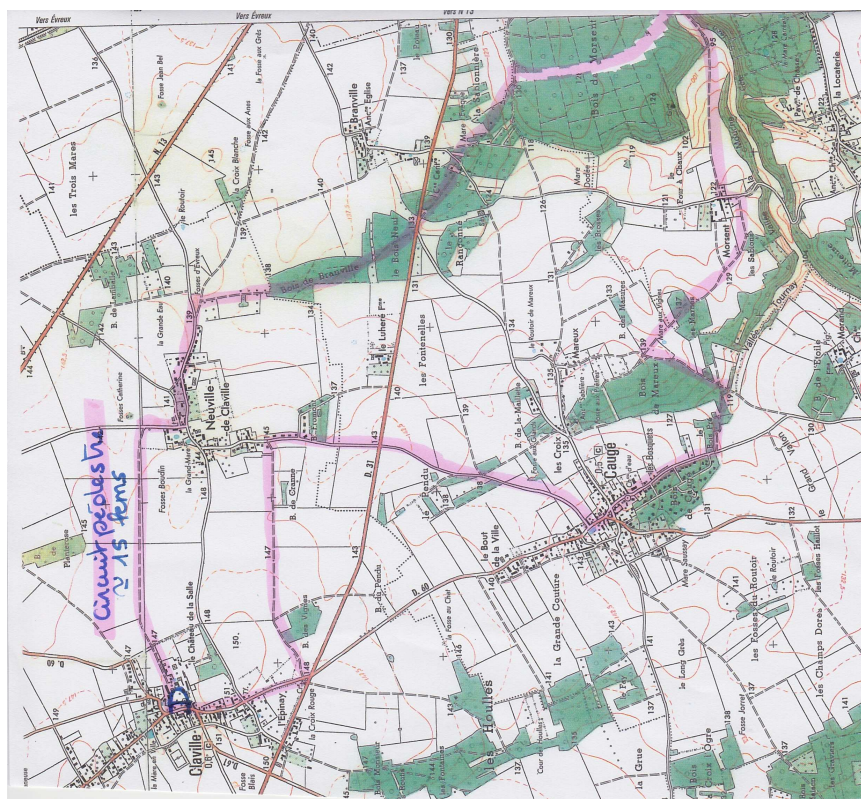
Les participants devront prévoir leurs équipements (bonnes chaussures, gourdes, vêtements en fonction de la météo).

Le départ est prévu à 14h.

Durée : 3h30

Distance : 15 kms

Difficulté : facile



Cyclotourisme (VTT/VTC)

Selon le nombre de personnes inscrites, il vous sera proposé une randonnée cyclo en VTT ou VTC dans les environs de Claville.

Prévoir de venir avec un vélo en bon état, un casque obligatoire, un gilet fluorescent et un bidon pour boire sur le circuit.

Le départ est prévu vers 9h45

Parcours d'environ 19 kms



Pétanque

Le tournoi se déroulera sur la journée.

Le concours se déroulera en TRIPLETTES. Chaque joueur devra se munir de 3 boules.

Chaque équipe devra se munir d'un but (cochonnet) et du nécessaire pour mesurer.

La distance du jeu sera de 6 à 10 mètres.

Les parties se dérouleront suivant le règlement de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal soit en 13 points.

Selon le nombre d'engagés, les éliminatoires s'effectueront soit par tableau qualificatif suivi d'une élimination directe, soit sous forme d'un championnat.

Le classement sera établi en fonction du nombre de parties gagnées, puis en cas d'égalité, en fonction des différences de points obtenues.



Tennis de table

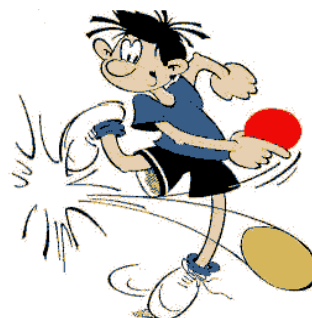
Le tournoi se déroulera sur la journée.

L'ASCE vous propose 2 tournois :

Epreuve n° 1 : tournoi par équipe de 2 joueurs

Epreuve n° 2 : tournoi individuel

Les deux épreuves sont mixtes.



Article 1 Qualification

Représentation maximum par ASCE dans les deux épreuves

Epreuve n° 1 : 2 équipes de 2 joueurs

Epreuve n° 2 : 4 joueurs par ASCE

Chaque joueur inscrit peut participer aux deux épreuves. Le tournoi est ouvert sans restriction à toutes catégories de pongistes. Le classement éventuel des joueurs devra être indiqué sur le bulletin d'inscription.

Article 2 Le tirage au sort des rencontres

Il devra être effectué avant le début du tournoi par l'ASCE 27.

Article 3 Description des épreuves

Epreuve n° 1 :

Les équipes seront formées de 2 joueurs.

Epreuve n° 2 :

Dans la mesure du possible, l'élimination se fera par poule au premier tour, de manière à faire jouer tout le monde plusieurs fois. Seul un nombre trop important de participant pourrait nécessiter une élimination directe.

Football à 7

Le tournoi se déroulera sur la journée.

Article 1 Participation des joueurs

Tout participant devra être titulaire de la carte d'adhérent et d'un certificat médical l'autorisant à pratiquer le football ou d'une licence de la F.F.F en cours de validité.

Les participants extérieurs pourront prendre part au tournoi, leur nombre sera limité à 3 par match.

Article 2 Contrôle des engagements des participants

L'original ou la copie du certificat médical ou de la licence de la fédération sportive concernée devra être jointe à cette liste.

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part de quelque manière que ce soit au tournoi.

Un contrôle des listes nominatives sera effectué sur demande. Le contrôle sera effectué par l'ensemble des capitaines qui devront s'assurer que l'identité des participants d'une association correspond à la liste signée par le président de cette dernière, chaque participant devra présenter une pièce d'identité.

Article 3 Nombre d'équipes

Chaque association pourra présenter une ou plusieurs équipes.

Si la participation est de 2 à 7 équipes, le tournoi se déroulera sous forme d'un mini-championnat où le premier sera le vainqueur du tournoi.

Si la participation est de 8 équipes ou plus, le tournoi se déroulera en deux poules tirées au sort avant le début des épreuves.

Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour les demi-finales. Les demi-finales se feront en croisant les équipes des deux poules.

Article 4 Déroulement des rencontres

Dans les rencontres, les points sont décomptés comme suit :

- **Victoire** : 4 points
- **Nul** : 2 points
- **Défaite** : 1 point
- **Forfait / Pénalité** : 0 point

Le classement des équipes s'effectue dans l'ordre décroissant du total des points. En cas d'égalité des points, les équipes sont départagées au goal-average particulier, puis par le goal-average général, puis par la meilleure attaque et en dernier ressort par une série de coups de pied au but.

Lors des phases finales, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il est joué une prolongation. En cas d'égalité à la fin de la prolongation, une épreuve de tirs au but désignera le vainqueur.

La durée des rencontres est prévue comme suit :

- **Matchs de poules ou matchs de championnat** : 2 fois quinze minutes
- **Demi-finales** : 2 fois 15 minutes et prolongation de 2 fois 5 minutes
- **Finale** : 2 fois 15 minutes et, si nécessaire, prolongation de 2 fois 10 minutes.

Article 5 Feuille de match et participants

Une feuille de match est obligatoirement remplie, par rencontre, pour et par les deux équipes en présence.

Sur chaque feuille de match, les équipes peuvent inscrire 10 joueurs dont 3 remplaçants.

Les changements à volonté sont autorisés lors d'un arrêt de jeu et en avertissant l'arbitre.

Un joueur remplacé peut revenir en jeu . Un joueur exclu ne peut être remplacé.

Un joueur ne peut participer à la compétition qu'avec une seule équipe au cours de l'ensemble du challenge.

Le protège tibias est obligatoire pour tous les participants.

Article 6 Arbitrage

L'arbitrage de champ est assuré par un arbitre proposé par une autre équipe et désigné.

par tirage aux sorts. Les équipes participant à la rencontre doivent présenter un juge de touche, ainsi qu'un ballon réglementaire et deux jeux de maillots de couleurs différentes.

Un appel nominatif de chaque joueur peut être effectué avant chaque rencontre par l'arbitre, en présence des deux capitaines et du responsable du tournoi, apposition de la signature des capitaines.

En absence de juge de touche, cette fonction est automatiquement assurée par l'un des joueurs portés sur la feuille de match.

Article 7 Règlement des rencontres

Les règles de la F.F.F seront appliquées et seules valables.

Article 8 Récompenses

Une récompense sera remise à l'équipe vainqueur du tournoi.

Si le nombre de participants n'est pas suffisant pour organiser le tournoi, les personnes inscrites pourront jouer librement sur le terrain.



Pêche (poissons blancs)

La commune de Claville met à notre disposition une mare pour les pêcheurs.

Chacun devra apporter son matériel de pêche.

Un concours sera organisé sur place à partir de 9h30. Les pêcheurs se verront attribués un numéro d'emplacement par tirage au sort. Les pêcheurs (classement au poids de poissons) ayant été les plus chanceux se verront récompensés (3 catégories : homme, femme et enfant de moins de 12 ans).

ATTENTION : Canes avec lancer interdites



Autres activités possibles

Un terrain de basket-ball et des cours de tennis sont également présents sur le site et pourront éventuellement être utilisés sans l'organisation de tournoi.

Des douches seront mises à disposition pour les sportifs !

Et la culture ?

Chaque participant se verra remettre, dès son arrivée un questionnaire culturel sur le département de l'Eure.

Le participant ayant le mieux répondu au questionnaire se verra remettre une récompense !



Certains parmi vous ont un talent artistique et réalisent des œuvres (peinture, sculpture ou autre). L'ASCE 27 vous donne la possibilité, si vous le souhaitez, de les présenter lors de cette journée. Il vous suffira de le mentionner dans votre fiche d'inscription. Vos œuvres seront exposées dans la salle des fêtes.

Activités manuelles

Un atelier créatif vous sera proposé : atelier perles.

Pour la réalisation de cet atelier, une participation financière de 6 € sera demandé à chaque participant(e).

Cette activité est réservée aux plus de douze ans.

Chacun des participants repartira avec son bijou en perles.



Animations enfants

Des activités seront proposées aux enfants (-de 12 ans) sous la responsabilité d'un animateur (détenteur du BAFA).

Un concours de dessin sera proposé à cette occasion. Les artistes seront récompensés.

Toutes ces activités se feront en fonction du nombre de participants.

Après l'effort, le réconfort

Le soir, un apéritif vous sera servi en salle à partir de 19h00.



A 20h30, un repas chaud suivi d'une animation dansante **sur le thème « Noir et Blanc »** viendra clore la journée.

Repas du soir :

COUSCOUS
 $\frac{1}{4}$ de vin
fromage et salade
Dessert

Buvette

Une buvette sera à votre disposition tout au long de la journée, avec modération bien sûr !!!